



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2026_078

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	23
<i>Votants</i>	28
<i>Nombre de voix pour</i>	28
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

**Désherbage des collections
de la médiathèque
Lot 2
Bibliobradierie MAB**

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le

ID : 038-213802499-20260617-01_01_2026_078-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six

le mercredi 17 juin

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François CLAPPAZ Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 juin 2026

Présents : M. Jean-François CLAPPAZ, Maire - Mmes Caroline HALLÉ, Sonia LAZREG SÉGARD, Laurence GUILLEMIN, Laurence ROUVILLOIS - MM. Patrick DESCHARRIÈRES, Paul KLEIN, Gilles FARRUGIA, Jean-Baptiste PÉRIN, Adjoint(e)s. Mmes Anne-Marie SPALANZANI, Anne GHELFI, Ruxandra HERA, Sophie ARMAND, Ambre GUITTÉ, Emeline BUCHOUD, Marie-Claire ALBERTO. MM. Roger BOIS, Dominique BONNET, Philippe COURTOIS, Laurent COQUET, Mathis GARNIER, Alexis ISAAC, Laurent DESGOUIS.

Pouvoirs : Mme Ghesline PRAS (pouvoir à Mme Sophie ARMAND), M. Antoine MOUDRU-BARRE (pouvoir à M. Jean-Baptiste PÉRIN), M. Jérôme VINTI (pouvoir à M. Laurent COQUET), M. Alain MAFFET (pouvoir à Mme Marie-Claire ALBERTO), Mme Hélène VACELET (pouvoir à M. Laurent DESGOUIS).

Absente non excusée : Mme Lorène PUNGIER

M. Dominique BONNET est nommé secrétaire.

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fonds de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de la médiathèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

- L'état physique du document, la présentation, l'esthétique,
- Le nombre d'exemplaires,
- La date d'édition,
- Le nombre d'années écoulées sans prêt,
- La valeur littéraire ou documentaire,
- La qualité des informations (contenu périmé, obsolète),
- L'existence ou non de documents de substitution.

Il est proposé à l'assemblée que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations caritatives ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

► **AUTORISE**, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la médiathèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée
- Mention de la date de suppression

Destinataires des titres désherbés du lot 2 :

- Don à une association : MAB (Montbonnot Animation Bibliothèque) sous condition d'organisation d'une bibliobraderie le 20 juin. Les recettes reviendront exclusivement à MAB.
- Dons à une association : Grési

Données quantitatives LOT 1 :

61	albums-contes-Livres jeux
28	BD-MANGAS
51	DOCUMENTAIRES ET BIOS
13	LIVRES CD
184	ROMANS
25	ROMANS POLICIERS ET SF
362	

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Dominique BONNET



Annexe : Liste

Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Jean-François CLAPPAZ

